



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Napierville du 20 octobre 2021 à 19h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Christine Bleau | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 20 OCTOBRE 2021

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Service de sécurité incendies : Mesure disciplinaire – pompier
3. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Levée de l'assemblée

2021-10-255 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2021-10-255 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel.

ADOPTÉE

2021-10-256 Service de Sécurité incendies : Mesure disciplinaire – pompier

Résolution #2021-10-256 : Service de Sécurité incendies : Mesure disciplinaire – pompier

CONSIDÉRANT QUE le pompier matricule numéro 161 a eu des comportements inadéquats qui ne saurait être tolérés par la direction du service de Sécurité incendies et par la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que les comportements reprochés nuisent à l'esprit d'équipe du service de Sécurité d'incendies et qu'ils démontrent un manque de respect de l'autorité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil est d'avis que ces comportements justifient l'imposition d'une mesure disciplinaire;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

QUE le pompier matricule numéro 161, soit suspendu de ses fonctions sans solde pour une période d'une (1) semaine, à savoir du 8 novembre 2021 au 15 novembre 2021 inclusivement et ce pour les motifs précisés dans un avis de suspension qui sera remise au pompier concerné, accompagné d'une copie de la présente résolution, par la Directrice générale de la Municipalité d'ici le 5 novembre 2021;

QUE lors de la remise de l'avis de suspension et d'une copie de la présente résolution, la Directrice générale pourra être accompagnée de la personne de son choix.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

QUE copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention de : Aucune assistance

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2021-10-257 Levée de l'assemblée

Résolution #2021-10-257 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h07.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE